



AVIS PUBLIC

ANNULATION SÉANCE

EXTRAORDINAIRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de Saint-Blaise-sur-Richelieu, que la séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle un projet de règlement devait être présenté et l'avis de motion devait être donné pour adoption de ce règlements lors d'une séance régulière subséquente **EST ANNULÉE.**

Cette séance devait avoir lieu mardi le 5 septembre 2017, à 19 :00 heures au 795 rue Des Loisirs, les délibérations du Conseil et la période de questions devaient exclusivement sur la présentation du règlement 479-17 **déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.**

DONNÉ à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 31^e jour d'aout deux mille dix-sept.

Sophie Loubert
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 31 aout 2017 entre 16:00 et 17:00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 aout 2017.

Sophie Loubert
Directrice générale et secrétaire-trésorière